

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents
Daniel BUCHWALDER Michel GANZER Françoise PAICHEUR Maryline CHALOT Jean-Claude PERROT Catherine BLAISE Laurence DI-VANNI Jean-Marc ROBERT (à partir de 18H34) Mathieu GAGLIARDI Michel LANOIX Jean FORESTI Christine STEINBACH Madeleine MAUFFREY Brigitte ALZINGRE Catherine JACQUOT Eric LANUSSE-CAZALE Lysiane MABIRE Nicolas PIERGUIDI (à partir de 18H55) Magali MEINIER Gérard MANCHEC Jean-Luc MIESKE Christian TOITOT Béatrice ROCH Alain SAVORGNANO Sylvie WERNY

Etaient excusés ayant donné procuration

Jean-Pierre TREMBLIN

Jean-Marc ROBERT a donné procuration à Françoise PAICHEUR (de 18H30 à 18H34) . Jocelyne SMANIOTTO a donné procuration à Michel GANZĖR Maryse SARRON a donné procuration à Catherine BLAISE Denis TISSERAND a donné

Assistaient à la séance

procuration à Alain SAVORGNANO

Samuel BUHLER Directeur Général des Services Catherine TORNARE Secrétariat du Maire et de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par M. Daniel BUCHWALDER, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Michel GANZER est désigné Secrétaire de Séance.

2 questions orales sont annoncées par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

M. TOITOT

Demande d'informations concernant la Maison Médicale

M. SAVORGNANO

- Demande d'informations concernant le Centre Culturel
- > 1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle

M. TREMBLIN

Demande d'informations concernant la Maison Médicale

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

Points énoncés dans l'ordre du jour

- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- Rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif

Ces rapports seront consultables sur le site de la Ville de Seloncourt.

- Rapport annuel des mandataires de l'Assemblée Spéciale des actionnaires publics administrateurs d'IDEHA – Année 2017
- Démission de Mme Murielle MARMIER de la Commission Jeunesse
 - > Remplacement par Mme Sophie DEY

Arrivée de M. Jean-Marc ROBERT à 18H34.

M. BUCHWALDER

- Absence des policiers municipaux
 - M. LENOIR, victime d'un accident de circulation, est immobilisé plusieurs semaines.

Mme BESSIERE est en congés de maternité.

Organisation en cours pour pallier ces absences mais il faudra faire preuve de mansuétude si quelques problèmes se posent.

M. GANZER

Occupation locaux 10, rue du Centre

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018.

M. SAVORGNANO

Informe que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire votera contre car, depuis la suppression de la retranscription des réponses aux questions orales, le procès-verbal du Conseil Municipal ne reflète pas ce qui se déroule en séance.

VOTE
23 VOIX POUR (DONT 2 PROCURATIONS)
5 VOIX CONTRE (DONT 1 PROCURATION)

2 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal doit être expressément et nominativement attribuée par voie de délibération.

Considérant que Monsieur Marc ASTIER, Receveur Municipal, remplit les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable, l'indemnité peut lui être servie pour l'année 2018 pour un montant net de 560,14 €.

La Commission Finances, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2018

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération du 26 juin 2003 autorisant le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Selon le courrier du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, en date du 27 février 2018, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé pour l'année 2018 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86€, dès lors qu'il en formulera la demande. L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIEUX SELONCOURT » POUR LA BROCANTE DU 8 JUILLET 2018

Mme BLAISE présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « Les Amis du Vieux Seloncourt » une subvention de fonctionnement de 602€, somme correspondant aux droits de place perçus par la Trésorerie à l'occasion de la brocante organisée par l'association le 8 juillet 2018.

La Commission Finances, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5 - TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération en date du 26 septembre 2017 concernant l'abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Il expose les dispositions de l'article 1411 II.3 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire au moins à une des conditions suivantes :

- 1 être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale :
- 2 être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale :
- 3 être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4 être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles :
 - 5 occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides pour l'année 2019.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

La Commission Finances, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER

Précise que cette délibération a été reconduite, ne sachant pas encore ce que va devenir la taxe d'habitation en 2019.

M. SAVORGNANO

Demande si le nombre de personnes ayant bénéficié de cet abattement est connu.

M. BUCHWALDER

Répond par la négative. La question sera posée au Centre des Finances.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6 - AVENANT DE REAMENAGEMENT - GARANTIE EMPRUNT NEOLIA - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. BUCHWALDER présente ce point.

NEOLIA, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la Commune de SELONCOURT, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

Article 1:

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2:

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 06/06/2018 est de 0,75 %;

Article 3:

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4:

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

La Commission Finances, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé que la Commune apporte sa garantie pour le remboursement des lignes du Prêt Réaménagées dans les conditions fixées dans l'avenant de réaménagement n° 79020 entre 000208306 Néolia et la Caisse des dépôts et Consignations ci-joint.

www.groupecaissedesdepots.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

COMMUNE DE SELONCOURT

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du 25/9/2018

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur: 000208306 - NEOLIA

V° Contrat initial (3)	N° Avenant	N" Ligne du prê!	Montants reamenagés hors stock d'interêts (1)	Intérêl compensateur ou différé Refinance (1)	intérêt Compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotite garantie (en %)	Duree différe d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Annees) Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicite des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du fau pu index	Marge fixe sur index ophase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'écheance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
	79020	1295158	141 497,49	0.00	0,00	30,00	0,00	31,00 21,000 / 10,000	01/08/2018	А	LA+0,950 / LA+0,600	Livret A	0,950 / 0,600	DL	0,000	-2,800	122	0,000
	79020	1295107	1 014 824,37	0,00	0,00	30,00	0,00	35.00 25.000 / 10,000	01/10/2018	А	LA+0,950 / LA+0,600	Livret A	0,950 / 0,600	DL	0,000	-1,501	-	0.000
N.	79020	1294940	22 932,23	0,00	0,00	30,00	0,00	26,000 / -	01/11/2018	А	LA+0,600/-	Livret A	0.600 / -	DR	-2,266	(and	(144)	-114
	79020	1294941	133 530,35	0,00	0,00	30,00	0.00	26,00 16,000 / 10,000	01/11/2018	А	LA+0,950 / LA+0,600	Livret A	0,950 / 0.600	DR	-2,399	464	144	-

PRO086-PR0076 V1.7.1 page 1/2 Dosser n° R066431 Emprunteur n° 000208306

Caisse des dépôts et consignations LA CITY 4 RUE GABRIEL PLANÇON - 25044 BESANCON CEDEX - Tél: 03 81 25 07 07 - Télécopie : 03 81 25 07 08 bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr



DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur: 000208306 - NEOLIA

- 79020 1295116 54 839,43 0,00 0,00 30,00 0,00 9,000 11,000 12,000 14,000 Livret A 0,950 / Livret A 0,950 / 0,600 DL 0,000 -1,501 0,000	N* Contrat initial (3)		N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Periodicite	Nature du taus ou index	Marge fixe sur index (phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)			Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
	-	79020	1295116	54 839,43	0,00	0,00	30,00	0,00	9,000 /	01/10/2018	А	Livret A		DL	0,000	-1,501		0,000

Ce tableau comporte 5 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 1 367 623,87€

Montants exprimés en euros Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - Si sans objet
SR: le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DR: les taux d'intérêt est de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL: les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL: les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL: les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL: les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

Date d'établissement du présent document

: 07/06/2018 : 01/07/2018

Date de valeur du réaménagement

Caisse des dépôts et consignations
LA CITY 4 RUE GABRIEL PLANÇON - 25044 BESANCON CEDEX - Tél : 03 81 25 07 07 - Télécopie : 03 81 25 07 08 bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

M. BUCHWALDER

PR0078 V1.7.1 page 2/2 1" R066431 Emprunteur n° 000208306

Apporte quelques précisions sur les éléments modifiés des contrats : modification de la durée, de la marge sur index, du taux plancher et de la progressivité des échéances, du taux plafond de la progression des échéances. Rappelle que les emprunts d'origine ont été cautionnés par la Commune.

Les montants réaménagés s'élèvent à 1 367 623,87€.

La Commune se porte caution à hauteur de 30%.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'HARMONIE MUNICIPALE D'AUDINCOURT

Mme CHALOT présente ce point.

Elle expose au Conseil Municipal que l'Harmonie Municipale d'Audincourt va intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2018 auprès des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles Louise Michel et Marcel Levin à Seloncourt pour un moment musical de 45 minutes par classe sur une demi-journée.

Une convention est établie avec l'Harmonie Municipale d'Audincourt, dont le siège social est situé 7, allée de la Filature - 25400 AUDINCOURT, représentée par son Président, M. Philippe EGGENSCHWILLER.

Il est proposé de verser à l'Harmonie Municipale d'Audincourt une subvention d'un montant de 500 € dans le cadre de ses interventions dans les classes des écoles Louise Michel et Marcel Levin à Seloncourt.

La Commission Finances, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

Mme CHALOT

Ajoute que le partenariat avec l'Harmonie Municipale d'Audincourt sera renouvelé en 2019 pour une intervention dans les classes de l'Ecole de Berne et éventuellement dans les classes des écoles maternelles. Informe que la Commune a été sollicitée par les Harmonies des communes voisines qui sont à la recherche d'un partenariat avec 3 communes pour pouvoir bénéficier d'aides du Département.

Un partenariat a été engagé en 2018 avec

- L'Harmonie de Valentigney dans le cadre du Festival « Le 72, un Classique » ;
- L'Harmonie de Mandeure dans le cadre de la Fête de la Musique :
- L'Harmonie d'Audincourt dans le cadre d'interventions dans les écoles.

Une réflexion est en cours pour la création d'un événement qui regrouperait ces 3 Harmonies et éventuellement l'Harmonie d'Hérimoncourt.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8 – AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

M. GANZER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir une bande de terrain auprès de la société Immobilière Européenne des Mousquetaires – sise 24 rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS.

Cette parcelle de terrain, cadastrée AM 759, située 28 rue du Général Leclerc à Seloncourt et d'une surface de 54 m², permettra l'installation d'une passerelle d'accès au parc de la Panse depuis le parking du magasin.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de ce terrain au prix de 37,5 € le m², soit 2025 €.

Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 27 février 2018, a émis un avis favorable.

M. SAVORGNANO

Répond que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire est favorable mais que la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires aurait pu vendre cette petite parcelle à la Commune à l'euro symbolique. La Commune l'aurait fait dans l'autre sens.

M.GANZER

Rappelle que la Commune a vendu une partie de route à la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires pour son extension.

M. TREMBLIN

Ajoute que c'est un échange de bons procédés.

M. TOITOT

Demande des explications sur les prix des m2 qui varient de 6€ à 37,5€ et quelles sont les raisons qui expliquent ces différences de prix.

M. GANZER

Rappelle les estimations données par le Service des Domaines.

Précise que ce terrain est constructible et qu'il vaut donc plus cher que les terrains d'aisance ou que les terrains non constructibles.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

9 – AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME LOMBARDOT

M. GANZER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente une bande de terrain communal située au lotissement de la Mélenne. Cette bande de terrain jouxtant la propriété de Monsieur et Madame Philippe LOMBARDOT, domiciliés 21 rue du Muguet à Seloncourt, ceux-ci se sont portés acquéreurs.

Cette parcelle d'une surface de 0a 48ca, cadastrée AL 668, est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 288 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à la charge de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 29 mai 2018, a émis un avis favorable.

M. GANZER

Précise que ce terrain est très étroit et que les engins ne peuvent y passer.

Ajoute que cette vente de terrain rentre dans le cadre de la politique de réduction des surfaces entretenues par les Services de la Ville.

M. SAVORGNANO

Répond que des piétons ou des cyclistes pouvaient emprunter ce passage.

« Il est dommage que l'on prévoie des plans de lotissements avec des aérations (moyens de circulation pédestre) et qu'après quelques années, on considère que ça ne vaut pas la peine, que ça coûte cher, et on les vend. On ne trouve pas ça normal.

Le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire s'abstiendra sur cette délibération. »

M. BUCHWALDER

Répond qu'il y a pas mal d'endroits non utilisés.

Donne l'exemple du Lotissement des Longeroies.

VOTE

23 VOIX POUR (DONT 2 PROCURATIONS) 5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

10 - AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ARRIGONI

M. GANZER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Louis ARRIGONI, domicilié 8 rue Georges Becker à Seloncourt, souhaite acquérir un terrain communal jouxtant sa propriété.

Cette parcelle d'une surface de 1a 05ca, cadastrée Al 223, est proposée au prix de vente de 18,75 € le m², soit un total de 1968,75 €.

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 29 mai 2018, a émis un avis favorable.

M GANZER

Ajoute que ce terrain communal débouche sur des pâtures. Le prix du m2 est plus élevé que le prix du m2 du terrain vendu à M. LOMBARDOT car le terrain est constructible. M. ARRIGONI devrait y construire un garage. Le prix fixé par les Domaines est plus élevé.

M. SAVORGNANO

Le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire apporte la même remarque que pour la délibération précédente, d'autant plus que 3 propriétés longent ce terrain. Cette vente risque de créer des problèmes de voisinage.

VOTE

23 VOIX POUR (DONT 2 PROCURATIONS) 5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

11 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE SELONCOURT

M. PERROT présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juin 2012 autorisant l'Association Communale de Chasse de Seloncourt (ACCA) de chasser sur les terres appartenant à la Commune.

Cette convention est renouvelable tous les 6 ans.

Arrivant à échéance le 19 août 2018, il convient de reconduire cette convention qui a pour objet de fixer les jours hebdomadaires d'ouverture et de fermeture de la chasse.

La Commission Environnement-Cadre de Vie, réunie le 12 septembre 2018, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

Arrivée de M. Nicolas PIERGUIDI à 18H55.

12 - MODIFICATION Nº DU REGLEMENT DE LA STRUCTURE MULTI- ACCUEIL IRENE THARIN - LA FLUTE ENCHANTEE

Mme DI-VANNI présente ce point.

Elle rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 juin 2014 par laquelle le nouveau règlement de la structure multi-accueil Irène THARIN – La Flûte Enchantée – sise 2 rue Debussy à Seloncourt, avait été adopté et la délibération du 9 juin 2015 modifiant, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, quelques articles

Il convient d'actualiser le règlement et de modifier quelques articles. Cf. règlement joint.

La Commission Petite Enfance, réunie le 28 juin 2018, a émis un avis favorable.

Mme DI-VANNI

Présente les modifications apportées au règlement.

M. TREMBLIN

Demande des explications sur la modification apportée à l'article 2 du règlement : suppression du paragraphe concernant la présence d'une psychologue.

Mme DI-VANNI

Répond que la psychologue n'a plus lieu d'être présente 4 heures par semaine. Elle intervient uniquement à la demande de la directrice de la crèche.

M. TREMBLIN

Demande si cette décision est due au fait que les parents ne soient pas demandeurs.

Mme DI-VANNI

Répond par l'affirmative.

M. TREMBLIN

Demande qui représente l'autorité territoriale : modification apportée à l'article 6 du règlement.

Mme DI-VANNI

Répond que le Maire représente l'autorité territoriale.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

13 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED) - RENOVATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. ROBERT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du programme de renouvellement de luminaires :

SITES / RUES	TRAVAUX	MONTANT HT
Place Ambroise Croizat	Acquisition et pose du matériel.	20 833.34 €
Rue de Charmois		
Rue de la Mélenne		
Rue des Vergers	Acquisition et pose	29 166.67 €
Rue du Coteau Clerc	du matériel.	
Bas de la rue des Vignottes		
Rue des Essarts		
Rue Berlioz		
Rue Debussy		
Rue des Cerisiers	Acquisition des fournitures.	20 833.34 €
Rue des Acacias prolongée (Chemin noir)		
Rue de la Pâle		
	TOTAL	70 833.35 €

Dans le cadre du montage financier du dossier, il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED comme suit :

- montant total des travaux : 70 833.35 € HT soit 85 000 € TTC.
- subvention escomptée du SYDED au taux de 40 % du montant hors taxe des travaux : 28 333.34 €.
- solde fonds libres : 56 666.66 € TTC.

La Commission Voirie, réunie le 5 septembre 2018, a émis un avis favorable.

M. SAVORGNANO

Rappelle que M. TISSERAND a souvent été à l'origine de ces demandes en disant qu'il fallait remplacer les lampes par des leds.

« Nous pouvons donc être satisfaits que ça avance. Nous voudrions savoir à quel niveau nous sommes à Seloncourt. Les « vieilles » lampes ne se trouvent plus à la vente. Comment vont- elles être remplacées ?

M. ROBERT

Précise qu'il ne peut répondre dans l'immédiat pour donner le taux d'installation d'éclairage leds et que l'information sera donnée en Commission. Il rappelle que les remplacements des lampes se font en fonction de la vétusté des éclairages et informe que l'éclairage sera atténué en cours de nuit. Ainsi, une baisse d'intensité lumineuse est prévue de 23 H à 6 H sur l'éclairage leds.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

14 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU DOUBS - TRAVAUX ECOLES 2018

M. GAGLIARDI présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet de réfection de la toiture de l'école élémentaire Louise Michel et propose de solliciter l'aide financière du Département du Doubs.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

• Ecole élémentaire Louise Michel

Rénovation de la toiture : couverture, charpente, zinguerie.

Montant estimatif des travaux : 68 333.33 € HT soit 82 000 € TTC

- Subvention escomptée du Département, taux 28 % du montant total des travaux HT : 19 133.33 €.
- Solde fonds libres : 62 866.67 € TTC.

La Commission Bâtiments, réunie le 3 septembre 2018, a émis un avis favorable.

M. GAGLIARDI

Ajoute que les travaux devraient démarrer en mars 2019 pour 6 à 8 semaines.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

COMMUNE DE SELONCOURT

AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Alinéa 6 : Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

N° DECISION	OBJET	DATE DE SIGNATURE
DEC2018-05-29-25	Acte constitutif d'une régie de recettes temporaire dans le cadre de la manifestation « Le Bruit du Renard »	29 mai 2018
DEC2018-06-22-29	Décision portant retrait de l'acte constitutif d'une régie de recettes temporaire dans le cadre de la manifestation « Le Bruit du Renard »	22 juin 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		а	avenant		désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	date de signature	montant TTC
objet	nature	N°	objet					
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC2018 06 05 26	Travaux	n°1 négatif	Suppression et ajout de prestations.	CLAIR ET NET	LOT 2 étanchéité zinguerie	1405 Allée Hugoniot 25600 Brognard	05/06/2018	-1 456,30 €
ASSURANCES DO / TRC TRAVAUX REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC2018 06 05 27	Services	in and		SMABTP	5.36	Direction régionale Nord-Est 2B av Marbotte 21000 DIJON	13/03/2018	11 377,70 €
CREATION D UNE PISTE DE PUMPTRACK DEC2018 06 05 28	Travaux			COLAS			22/06/2018	74 208,00 €
AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE DEC2018 07 03 31	Travaux	n°1 positif	Ajout de prestations	COLAS	LOT 2 voirie terrassement réseaux	CS 90607 Eguenigue 90000 BELFORT	03/06/2018	19 804,14 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC2018 07 09 32	Travaux	n°1 positif	Ajout prestations: dépose, stockage, repose mobilier	METTEY	LOT 5 menuiseries interieures bois	Site de la Roche 25420 BART	09/07/2018	1 005,41 €
INTERCONNEXION DES SITES MUNICIPAUX EN FIBRE OPTIQUE DEC2018 08 31 33	Travaux			SANTERNE EST TELECOMS		rue du Pont de Péage 67118 GEISPOLSHEIM	30/07/2018	83942,38 € sur 2 ans

ENTRETIEN DE VOIRIE DEC2018 08 31 34	Travaux			COLAS		CS 90607 Eguenigue 90000 BELFORT	23/08/2018	37 200,00 €
					LOT 1 chemins en béton armé	6 rue du Chemin de Fer 90600 GRANDVILLARS	27/08/2018	94 089,36
AMENAGEMENTS DU PARC DE LA PANSE DEC2018 08 31 35	Travaux			PARIETTI	LOT 2 génie civil_création de culées pour une passerelle	42 route d'Héricourt 25200 MONTBELIARD	27/08/2018	64 954,80 €
					LOT 3 fourniture et pose 1 passerelle		27/08/2018	22 620,00 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC2018 08 31 36	Travaux	n°1 positif	Suppression et ajout de prestations.	DPL SELLI	LOT 3 ravalement des façades	30 rue René Girardot 25400 AUDINCOURT	31/08/2018	3 042,82 €
AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE DEC2018 08 31 37	Travaux	n°2 positif	Ajout prestation: création parking provisoire.	COLAS	terrassement	CS 90607 Eguenigue 90000 BELFORT	31/08/2018	5 599,20 €

COMMUNE DE SELONCOURT

CULTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2018

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT
DEC2018-06-21-30	CONCERT HARMONIE DE BEAULIEU MANDEURE	121/06/2018 DLACE CROIZAT	IHARMONIE DE REALILIEU	M. Alain BARBIER Président 87, rue du 17 novembre 25350 MANDEURE	21/06/2018	800 €

ARRETES DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

ARRETES MUNICIPAUX DU 1er JUIN 2018 AU 12 SEPTEMBRE 2018

ARR2018-06-01-72	Juin	1	Arrêté de travaux rue de la Côte par VEOLIA du 11 juin 2018 durant 1 semaine
ARR2018-06-01-73	Juin	1	Arrêté de travaux rue des Lilas par GRDF/ STIEFVATER pour remblai et terrassement
ARR2018-06-01-74	Juin	1	Arrêté de travaux rue Eugène Delacroix par CAPECOM pour entourage chambre France Télécom
ARR2018-06-01-75	Juin	1	Arrêté autorisation débit de boissons pour la St-Jean par la Maison Pour Tous le 21 juin 2018 au Parc de la Panse
ARR2018-06-01-76	Juin	1	Arrêté autorisation fermeture impasse Corot le 22 juin 2018 de 10h à 22h pour la fête des voisins
ARR2018-06-07-77	Juin	7	Arrêté travaux urgents VEOLIA les 06 et 07 juin 2018 rue d'Audincourt pour fuite d'eau
ARR2018-06-07-78	Juin	7	Arrêté travaux MCC PERNEY du 11 juin 2018 pendant 1 semaine rue Eugène Delacroix
ARR2018-06-08-79	Juin	8	Arrêté travaux MCC PERNEY du 18 juin au 06 juillet 2018 rue des Vignottes et rue de Dasle
ARR2018-06-08-80	Juin	8	Arrêté travaux ORANGE réalisation de conduite multiple rue des Vignottes et rue de Dasle
ARR2018-06-13-81	Juin	13	Arrêté travaux MCC PERNEY terrassement pour pose d'infrastructure de télécommunication au 14 rue d'Audincourt
ARR2018-06-18-82	Juin	18	Arrêté défilé du 14 juillet 2018 place Croizat
ARR2018-06-18-83	Juin	18	Arrêté fermeture place Croizat pour la Fête de la musique les 21 et 22 juin 2018
ARR2018-06-19-84	Juin	19	Arrêté autorisation débit de boissons Fête de la musique sur la place Croizat par le club de pétanque de Seloncourt
ARR2018-06-20-85	Juin	20	Arrêté fermeture temporaire de la Place Croizat lors d'une brocante par l'association Les Amis du Vieux Seloncourt le 8 juillet 2018
ARR2018-06-21-86	Juin	21	Arrêté autorisation débit de boissons brocante 8 juillet 2018 par l'association les Amis du Vieux Seloncourt Place Croizat
ARR2018-06-22-87	Juin	22	Arrêté de travaux CAPECOM du 09 juillet 2018 pendant 1 semaine rue André Parrot
ARR2018-06-22-88	Juin	. 22	Arrêté de travaux CAPECOM du 09 juillet 2018 pendant 1 semaine rue du Muguet
ARR2018-06-26-89	Juin	26	Arrêté défilé du 14 juillet 2018 et stationnement interdit
ARR2018-06-27-90	Juin	27	Arrêté autorisation débit de boissons les 29, 30 septembre et 1er octobre 2018 SHNPM pour exposition Fête de la Nature salle Polyvalente
ARR2018-07-03-91	Juillet	3	Arrêté de délégation à un conseiller Municipal pour la célébration d'un mariage

ARR2018-07-05-92	Juillet	5	Arrêté autorisation permanente EUROVIA pour travaux sur toute la commune pour l'année 2018
ARR2018-07-16-93	Juillet	16	Arrêté fermeture Place Croizat du 19 au 22 juillet 2018 Festival Les 3 Temps du Swing
ARR2018-07-16-94	Juillet	16	Arrêté autorisation débit de boissons Festival Les 3 Temps du Swing du 19 au 22 juillet 2018 place Croizat par le Cossie Billard Club
ARR2018-07-17-95	Juillet	17	Arrêté autorisation débit de boissons Forum des Associations 1er septembre 2018 au Parc de la Panse par le Cossie Billard Club
ARR2018-07-18-96	Juillet	18	Arrêté travaux 13 rue des Pruniers par CAPECOM du 19 juillet 2018 pendant une semaine pour changement chambre France Telecom
ARR2018-08-08-97	Août	8	Arrêté de travaux rue des Sources et Coteau Piégot remplacement poste GRDF
ARR2018-08-09-98	Août	9	Arrêté de fermeture rue du Château d'Eau réfection bordure chaussée COLAS
ARR2018-08-13-99	Août	13	Arrêté de travaux CAPECOM rue Eugène Delacroix tampons trottoirs
ARR2018-08-17-100	Août	17	Arrêté de travaux MCC PERNEY rue des Vignottes - rue de Dasle
ARR2018-08-17-101	Août	17	Arrêté de travaux MCC PERNEY / CAPECOM rue d'Audincourt
ARR2018-08-29-102	Août	29	Arrêté de travaux SBTP rue Paupin – rue du Bannot
ARR2018-09-04-103	Septembre	4	Arrêté de travaux VEOLIA EAU - NIMETZ - rue des Eglantines
ARR2018-09-11-104	Septembre	11	Arrêté autorisation débit de boissons Club des supporters - Loto 15 et 16 septembre 2018
ARR2018-09-11-105	Septembre	11	Arrêté de travaux MCC PERNEY rue des Vignottes
ARR2018-09-11-106	Septembre	11	Arrêté de travaux rue de la Mélenne - Ateliers municipaux
ARR2018-09-12-107	Septembre	12	Arrêté fermeture circulation temporaire - Inauguration pumptrack 22 septembre 2018
ARR2018-09-12-108	Septembre	12	Arrêté travaux rue d'Audincourt SARL - STIEFVATER

QUESTIONS ORALES

M. SAVORGNANO

• Demande d'informations concernant le Centre Culturel

Demande un point sur les travaux et la date à laquelle le Centre Culturel sera à la disposition de la Médiathèque et par voie de conséquence, la salle des Cossies à la disposition des associations.

M. GAGLIARDI

Apporte des précisions sur l'avancée des travaux dont la fin est prévue en mars 2019.

M. TOITOT

Intervention sur le nombre de places restreintes actuellement disponibles sur le parking du Centre Culturel.

M. GAGLIARDI

Rappelle les mesures de sécurité imposées par la Commission de sécurité.

Ajoute que la demande sera à nouveau soumise à M. SOLMON, Architecte.

M. TOITOT - M. TREMBLIN

 Demande d'informations concernant la Maison Médicale (date d'ouverture, professionnels amenés à y travailler)

M. GANZER

Informe que la réception des travaux est prévue en octobre.

Précise qu'à ce jour, le Docteur GHELLAB est le seul médecin à s'y installer.

M. BUCHWALDER

Ajoute que tout le monde doit être concerné quant à la recherche de médecins.

INFORMATIONS

M. GANZER

• Location locaux 10 rue du Centre

Informe que, suite au déménagement de l'Institut Perles de Beauté, le local situé 10, rue du Centre sera loué à 2 professionnelles de santé à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- > Mme MION, conseillère en nutrition;
- > Mme BOUSQUET, hypnothérapeute.

Le montant mensuel du loyer s'élève à 405,38€, réparti entre les 2 professionnelles.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 23 octobre 2018 à 18H30.

Fin de séance à 19H18.

Le Secrétaire de Séance

Michel GANZER